#### **Provinces 15**

### Haut-Ogooué/Département de la Passa/Franceville/Infrastructures

## Potos attend son marché central moderne en 2019

N.O.

Franceville/Gabon

**APRES** le violent incendie qui a ravagé le marché de Potos à Franceville, l'an dernier, le président de la République, Ali Bongo Ondimba a décidé d'offrir aux Francevillois un marché central moderne doté de plusieurs infrastructures. C'est pourquoi, depuis le mois de mai 2017, les commerçants en ont été délogés et recasés sur deux sites : à Saint-Hilaire et au carrefour Score, où des marchés provisoires ont été construits, pour permettre de démarrer les travaux du marché central.

Au mois d'août de l'année dernière, lesdits travaux ont commencé. A la fin de ces travaux, prévue pour avril 2019, le marché central de Potos sera mué mué en marché moderne à étage (R+1), sur une superficie de 12 200m2, et comprendra 230 boxes, une zone étale pour les commerçantes, des parkings, des espaces verts, des librairies et autres cybercafés, bureaux administratifs, pharmacies,



Des travailleurs à pied d'œuvre sur le chantier.

Les travaux devraient être livrés courant 2019.

banques, galeries d'art, imprimeries, restaurants, rampes pour handicapés, bureaux de 6000m2 de route, etc. Initiés et entièrement financés par la présidence de la République, les travaux de construction de ce marché moderne ont été confiés à l'entreprise gabonaise Bâti Vert international. Démarrés en juillet 2017, lesdits travaux suivent leur cours normal à ce jour. En effet, le chantier a été installé avec toutes ses composantes, c'est-à-dire, la clôture, les bureaux, les engins, les matériaux et le personnel. La deuxième phase du chantier était



contrôle sont unanimes sur la qualité des travaux.

consacrée à l'étude géotechnique (étude du sol), étude des structures par le bureau d'étude Sahel ingénierie. Après quoi, les

techniciens de Bâti vert ont procédé à l'implantation de l'œuvre par des fouilles, l'implantation des semelles, les poteaux, les longrines, les dallages. Actuellement, les travaux sont, disent les techniciens, au niveau superstructure.

Ceux-ci sont réalisés sous le contrôle du cabinet Archi-ingénierie, dont une équipe se trouvait sur le terrain, à notre passage, pour une mission de contrôle. « Depuis le commencement des travaux, nous venons régulièrement faire des contrôles et nous constatons que l'ouvrage qui est exécuté ici répond aux normes. Ils respectent les normes de génie civil. Concernant la qualité, on peut également dire qu'elle est de mise. Nous rassurons donc les populations que les travaux se déroulent dans les normes et la qualité », a affirmé Dietric Nel Makaya Mavoungou, du cabinet Archi-Ingénierie.

A ce jour, 6200 m2 sont déjà bâties, sur une superficie totale de 12 200 m2. Plus de 83 ouvriers, parmi lesquels 70 Gabonais et 13 expatriés sont voués à la tâche sur le site. « Nous allons entamer, dans les prochains mois, le planché haut, le raie de chaussée et le premier étage. Nous sommes en phase de livrer le projet dans les délais », a assuré Morry Camara, le chef de chantier.

Mais pour les commerçantes, le délai de 24 mois accordé pour la réalisation des travaux paraît bien long. En attendant, elles n'hésitent pas à étaler leurs marchandises sur les bords des trottoirs et même devant l'entrée du chantier, ce qui perturbe considérablement la circulation et empêche les engins du chantier d'accéder librement au site. Malgré la sensibilisation faite par les autorités municipales, rien n'y fait.

#### Ogooué-Maritime/Département de Ndougou/Gamba/Administrations /Travaux topographiques

# La nouvelle borne de délimitation des parcelles présentée aux collectivités locales

DM

Gamba/Gabon

LE chef de service départemental de l'Habitat, des Travaux topographiques et du Cadastre de Ndougou, Gratias Sougou, vient d'organiser, d'un commun accord avec le préfet de la localité, une réunion de travail à laquelle étaient conviés les responsables des collectivités locales, les chefs de quartiers de la commune de Gamba, les forces de sécurité et de défense et la presse locale.

Cette réunion était destinée à s'accorder principalement sur la présentation de la nouvelle borne de délimitation officielle des parcelles de terrain dans la commune et dans le département; des panneaux d'indication des sites (zones) d'aménagement futur; du plan sommaire et d'un commentaire exhaustif des tarifs applicables par ce service administratif départemental.

Après avoir présenté la nouvelle borne qui est une exclusivité du Cadastre de Ndougou-Gamba, les nou-



veaux panneaux d'indication et le plan d'aménage ment, M. Sougou s'est appesanti sur les différentes étapes de bornage. Ainsi, pour le cas d'un terrain non encore loti et occupé par un particulier, pour être à jour, il faut adresser au chef de service du Cadastre, une demande manuscrite de régularisation foncière, à laquelle doit être jointe une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou passeport pour les nationaux et la copie de la carte de séjour, pour les étrangers. En cas d'accord, l'intéressé re-





çoit une première, puis une deuxième lettre de paiement des frais de bornage avant l'établissement du plan de bornage et la remise du plan au requérant. Pour le cas d'un terrain loti, la différence se situe au ni-

nas de régularisation mais de sollicitation, suivie d'une convocation de l'intéressé pour reconnaissance avec un technicien. Gratias Sougou a également expliqué les étapes de cession de terrain qui, elle, est de la responsabilité de l'Agence nationale de l'Urbanisme, des Travaux topographiques et du Cadastre (ANUTTC), et celle de l'obtention du titre foncier après avis favorable du conservateur de la propriété foncière et des hypothèques.

Le préfet, Adrien Moukabi

veau de la demande, non et le deuxième maire-adioint, Odette Pandzou, sont revenus sur le plan d'urbanisme dont la mairie de Gamba avait confié le travail à un cabinet d'architecture, qui tarde à en rendre les conclusions. Toute chose qui freine les acquisitions des parcelles de terrain par les populations, selon la représentante de la municipalité. Mais l'autorité départementale a assuré l'assistance de ce que ce travail est en voie d'achèvement et que les conclusions seront remises à qui de droit dans un avenir proche.

